


**BULLETIN
HISTORIQUE**


Le SPPUQTR au féminin 1969-2021

Introduction

Alain Gamelin

Historien et ex-conseiller aux affaires universitaires
 du Syndicat des professeurs
 et des professeures de l'UQTR (1987-2018)

À quelques exceptions près, les campus universitaires ont été pendant longtemps sous la gouverne des hommes et de l'Église. À partir du début du XX^e siècle, quelques pionnières tentent de s'inscrire dans des facultés — les moins menaçantes pour les hommes — qui occupent déjà tout le territoire. Aujourd'hui, plusieurs universités se glorifient de pouvoir identifier l'inscription de leur première étudiante.

Les choses évoluent rapidement et le siècle n'est pas encore terminé que les étudiantes du Canada et du Québec sont majoritaires sur les campus universitaires : à l'UQTR, le nombre d'étudiantes inscrites passe de 41 % en 1970 à 43 % en 1977, pour atteindre 49 % à l'automne 1982.¹ Au milieu des années 1990, la proportion d'inscriptions d'étudiantes est de 63 %, en cohérence avec la proportion observée dans les autres constituantes de l'Université du Québec. En effet, cette proportion est supérieure à 60 % dans la plupart des constituantes à vocation générale du réseau et atteint même 72 % à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue². Les auteurs du rapport annuel précisent même que « depuis le début des années 90, la proportion de femmes à l'Université du Québec se maintient à 60 %. Au deuxième cycle, à l'automne 1996, un étudiant sur deux est une femme, alors qu'au troisième cycle, 46 % de l'effectif étudiant est maintenant féminin. »³ Ainsi, bien que plus nombreuse au 1^{er} cycle, la proportion des femmes à accéder au 2^e cycle est moins importante que la proportion des hommes — écart qui perdure dans l'attribution des postes de professeurs.

Même si les étudiantes sont majoritaires sur les campus depuis plusieurs décennies, celles-ci parviennent plus difficilement à occuper les postes de professeur. Des études indiquent que de 1960 à 1990, l'effectif des femmes enseignantes à temps plein dans les universités canadiennes a tout de même presque

¹ Le secteur « enseignement et recherche » et les suites au colloque sur Les femmes et l'Université, Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, UQTR, 8 avril 1983.

² Rapport 1996-1997 de l'Université du Québec.

³ Ibid.

doublé, passant de 11 % à 20 %⁴. Plus spécifiquement à l'UQTR, durant sa première décennie d'existence, la proportion de professeures est de 14 % du corps professoral trifluvien, pour atteindre 22 % à l'automne 1996, ce qui est une proportion comparable à la proportion pour l'Université du Québec (qui est composée à 24 % de professeures) et l'ensemble des universités (qui est de 23 %).⁵



Signature du premier contrat de travail entre l'Association des professeurs et l'UQTR.

13 juillet 1970

Assis : Jean-Paul Massicotte, président de l'Association, Gilles Boulet, recteur.

Debout : **Madeleine Roy**, secrétaire et François Soumis, vice-recteur à l'administration et aux finances de l'UQTR.

Parmi ces pionnières, la professeure Madeleine Roy est élue première secrétaire de l'Association des professeurs de l'UQTR. Elle est également membre du conseil d'administration et représente ses collègues à la commission des études. Originnaire de Cap-Chat en Gaspésie, elle possède un Ph.D. en administration (1965), une maîtrise en sciences de l'Université Saint-Louis (1963) et un baccalauréat en sciences de l'éducation de l'Université Laval (1956). En septembre 1973, elle obtient un congé sans solde de deux ans afin de lui permettre d'occuper un poste de direction à l'École d'administration publique du réseau (ENAP), ce qui l'oblige à quitter le comité exécutif de l'Association. Après son congé, elle revient à l'UQTR, et en septembre 1982, elle fait partie du comité organisateur du colloque *Les femmes et l'université* avec ses collègues Nicole Bourget (Génagogie), Claire V. de la Durantaye

UN ENGAGEMENT UNIVERSITAIRE

Dans les premières années d'existence de l'UQTR, le 14 % féminin du corps professoral trifluvien se retrouve surtout dans les départements des arts, des sciences de l'éducation, de psychologie et de mathématiques⁶. La liste des professeur.es, publiée dans *Presse-Information* le 10 septembre 1969, compte 27 noms de professeures, bien que moins d'une dizaine d'entre elles feront véritablement carrière à l'UQTR : Jeannine Savoie (Lettres), Monique Mercier (Beaux-Arts), Nicole Bourget (Pédagogie), Irène Foley (Pédagogie), Alice Migneault (Pédagogie), Madeleine Roy⁷ (Pédagogie), Louise Martin (Mathématiques), Ilona Gruda (Chimie-biologie) et Estelle Lacoursière (Chimie-biologie).



Membres du conseil d'administration de l'Association des professeurs. 1971-1972

Les professeur.es **Liivi Kasak** (Chimie-biologie), André Dupré (Mathématiques), **Madeleine Roy** (Éducation), secrétaire, Raymond Paquin (Éducation), François Zéman (Sciences humaines), Raymond Pagé (Français), président, Claude Lainesse (Éducation), vice-président, Jean-Paul Bellemare (Administration), trésorier et Robert Beaudoin (Administration).

4 Judy Lee, *Les femmes professeures d'université—une minorité croissante*, L'Emploi et le Revenu en Perspective, Printemps 1993, Vol. 5 n° 1, article 3.

5 Rapport 1996-1997 de l'Université du Québec.

6 Listes nominales des professeur.es de l'UQTR pour les années concernées, Service des ressources humaines de l'UQTR.

7 La professeure Madeleine Roy prend sa retraite le 1^{er} décembre 1985 après s'être vu refuser un congé sabbatique pour l'année 1985-1986. Elle a obtenu l'Ordre national du Québec et l'Ordre de La Vérendrye de la Ville de Trois-Rivières. Elle décède en décembre 2014 à l'âge de 89 ans, quelques mois après avoir légué, en son nom et celui de son conjoint, Jean-Marc Dénommé, un don historique de 4 M \$ à l'UQTR. La bibliothèque de l'institution porte aujourd'hui le nom de Roy-Dénommé. Elle est toujours restée attachée au Syndicat et elle participait aux activités soulignant son histoire.

(Sciences de la gestion), Ercilia Quintin (Psychologie) et Michèle Côté (Sciences infirmières). Au même moment, elle présente au Fonds de développement pédagogique du ministère de l'Éducation un projet de création d'un centre régional d'animation, de documentation et d'information pour les femmes. Nous n'avons pas retracé le rapport plénier du colloque qui est déposé au comité exécutif de l'UQTR le 13 septembre, mais, dans le procès-verbal de cette rencontre, on précise que... «le Comité organisateur recommande entre autres, l'établissement d'un certificat en intervention auprès des femmes ainsi que l'organisation d'activités d'information et de formation sur différents aspects de la vie universitaire et de la vie intellectuelle intéressant les femmes.»⁸ Le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, Jean-Marie Archambault, publie en avril 1983 un document présentant une série d'engagements intitulé *Les suites au colloque les femmes et l'université*, qui fut déposé au conseil d'administration de l'UQTR le 6 juin 1983. Parmi les membres du conseil, nous retrouvons la professeure de la Durantaye, qui y siège à titre de représentante des professeur.es.

La liste des «cadres de direction de l'enseignement et de la recherche» de 1969 fait mention de seulement deux femmes : Sœur Juliette Fournier, au poste de directrice adjointe des cours gouvernementaux des brevets d'enseignement et Louise Martin, chef de la section mathématiques du Département des sciences. Cette dernière, embauchée le 13 août 1969 à l'âge de 25 ans avec en poche son récent diplôme de Maîtrise ès sciences de l'Université de Montréal, est originaire de Nicolet et réside alors à Trois-Rivières.

Au tournant de la décennie 1970, les femmes ne sont guère présentes dans la gestion de l'UQTR. M^{me} Livia Thur est la première à occuper le poste de vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche en octobre 1970. D'origine hongroise, elle émigre au Canada en 1959, travaille à l'Université de Montréal avant d'être recrutée et embau-



Les organisatrices du colloque *Les femmes et l'université*.

8 mars 1982

Les professeures Nicole Bourget (Génagogie) et Madeleine Roy (Éducation), M^{me} Thérèse Benoit-Paquet, secrétaire générale de la Commission scolaire de Trois-Rivières, la professeure Michèle Côté (Sciences de la santé) et M^{me} Louise Gabias, Bureau des relations publiques de l'UQTR.

Source : Claude Deschesnes, *Le Nouvelliste*.

chée par le recteur de l'UQTR Gilles Boulet. On la présente à l'époque comme étant la première femme à occuper un poste aussi élevé dans la hiérarchie universitaire québécoise. Elle quitte l'UQTR en 1973 afin de devenir la première présidente de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) et devient, par la suite, la secrétaire adjointe principale du ministre d'État aux Sciences et à la Technologie et vice-présidente associée à l'Office national de l'énergie. Il faut attendre plus de 20 ans avant de retrouver une femme à la haute direction de l'UQTR, suite à la nomination, en décembre 1995, de la professeure Claire V. de La Durantaye au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et au rectorat par la suite. Il faut encore quelques années, en juillet 2007, avant que la professeure Lucie Guillemette obtienne le titre de vice-rectrice aux études de cycles supérieurs et à la recherche. La décennie 2010 est marquée par une augmentation des embauches féminines à la haute direction, avec M^{me} Nadia Ghazzali au rectorat en février 2012, M^{me} Johanne Giguère à titre de vice-rectrice à l'administration et aux finances en 2013, et M^{me} Catherine Parissier à titre de vice-rectrice aux études et à la formation en novembre 2016.

⁸ Procès-verbal du comité exécutif de l'UQTR, 13 septembre 1982.

En 1991, l'UQTR compte 62 professeures, ce qui ne représente alors que 18,4 % du corps professoral. Elles se retrouvent dans une quinzaine de départements, mais surtout concentrées dans ceux des sciences de l'éducation (19), de psychologie (8) et des sciences infirmières (7). Cette proportion



Annnonce de la nomination de M^{me} Livia Thur au poste de vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche de l'UQTR.

10 octobre 1969

M^{me} Livia Thur en compagnie de Gilles Boulet, recteur et de Jacques Parent, doyen de la recherche et des études supérieures.

Source : Roland Lemire, Le Nouvelliste.

est faible, même pour l'époque. En effet, signe d'une préoccupation croissante envers la sous-représentation des femmes dans l'enseignement universitaire, les rapports annuels de l'Université du Québec présentent, pour la première fois en 1996, le pourcentage de professeures dans les différentes constituantes. L'UQTR n'y figure pas très bien : elle occupe l'avant-dernier rang devant l'UQAC⁹ (17,1 %), avec 18,8 % de femmes professeures; l'UQAT, de son côté, affiche un pourcentage particulièrement élevé, avec tout de même seulement 30,6 % de professeures.¹⁰

Au cours des vingt dernières années (1998-2020), le nombre de professeur.es à l'UQTR est passé de

336 à 465, une croissance de 38 % : une baisse de 3 % (257 à 250) pour les hommes et une hausse de 172 % (79 à 215) pour les femmes. Malgré cette croissance exceptionnelle du nombre de femmes professeures, l'UQTR n'a pu que légèrement dépasser la moyenne du réseau de l'UQ, qui se chiffre alors à 42 % de professeures pour l'année 2017-2018¹¹. L'UQAM¹² et l'UQTR enregistrent à ce moment-là des pourcentages similaires de 45 %, alors que les plus hauts pourcentages sont enregistrés à l'UQAT à 46 % et l'UQO¹³ à 54 %.

À l'hiver 2020, l'UQTR atteint un sommet historique de 465 professeur.es. Le corps professoral trifluvien est alors féminin à 46 %, avec la présence de professeures dans tous les départements à l'exception de génie électrique. Les professeures sont majoritaires dans dix des vingt-sept départements, en nombre comparable à leurs collègues masculins dans neuf et très minoritaires dans huit autres.

À ce moment, 82 % des professeures de l'UQTR possèdent un diplôme de troisième cycle, un pourcentage quelque peu inférieur à celui de leurs collègues masculins, qui est de 90 %. Elles affichent une moyenne d'âge de 48 ans, à quelques fractions près, la même que leurs confrères. Là où elles se démarquent, c'est dans le classement universitaire : seulement 36 % d'entre elles (58 sur 162) portent le titre de titulaire (classe 4), contrairement à 64 % pour leurs collègues masculins. De plus, la faible représentation des professeures au comité de promotion peut être perçue comme un facteur supplémentaire du moins grand nombre de titulaires féminines. Celles-ci ne peuvent faire valoir le cheminement particulier de leurs consœurs et les nombreuses embûches qu'elles rencontrent. Il faut en effet rappeler que l'agrégation et la titularisation sont attribuées par un comité de promotion composé de représentants du Syndicat (3) et de membres de la direction de l'UQTR (3). De 1980 à 2021, plus

9 Université du Québec à Chicoutimi.

10 Rapport 1996-1997 de l'Université du Québec.

11 Rapport 2017-2018 de l'Université du Québec.

12 Université du Québec à Montréal.

13 Université en Outaouais.

d'une centaine de professeur.es siègent à ce comité. Ceux-ci sont choisis lors d'une assemblée générale du Syndicat. Durant cette période, on constate que seulement sept professeurs représentent le Syndicat : Ercilia Quintin (Psychologie) en 1986; Mirjana Rajic (Sciences infirmières) en 1987; Manon Beaumier (Sciences de la gestion) en 1992; Colette Baribeau (Éducation) en 1995; Colette Deaudelin (Éducation) en 1997; Maria-Grazia Martinoli (Chimie-biologie) en 2012 et Lyne Cloutier (Sciences infirmières) en 2021.

Il faut également souligner que chez les professeurs masculins, le pourcentage de professeurs titulaires diminue au cours des dernières décennies passant de 87 % (74 sur 85) en 1998 à 64 % (104 sur 162) en 2020, tandis que celui des professeurs augmente pour la même période, passant de 11 % à 58 %. Toujours pour l'année 2020, le salaire moyen du corps professoral trifluvien s'élève à 121 255 \$ soit 124 262 \$ pour les hommes et 117 787 \$ pour les femmes. Encore une fois, le nombre moins important de femmes en classe 4 et le recrutement de beaucoup de nouvelles professeurs influent à la baisse le salaire moyen de celles-ci. En contrepartie, les professeurs sont plus nombreuses (137) à détenir le titre d'agrégé (classe 3) que les hommes (131). Les embauches des dix dernières années (2010-2020) sont féminines à 53 % (125 sur 237); 77 % (96 sur 125) de celles-ci possèdent un diplôme de troisième cycle.¹⁴

L'ENGAGEMENT SYNDICAL FÉMININ

Il y a toujours eu des femmes investies dans les instances syndicales. Ce qui a varié au fil des années c'est le nombre de celles-ci. Il faudra attendre longtemps avant qu'elles soient représentées adéquatement au sein du comité exécutif et du conseil syndical. Il en va de même aux instances représentatives (conseil d'administration

et commission des études) et au niveau de la hiérarchie administrative (postes de cadres intermédiaires et supérieurs) de l'UQTR.

Au comité exécutif

La Syndicat n'a pas toujours bénéficié d'une présence féminine au comité exécutif. Durant la moitié des années de 1969 à 2020, on note l'absence de professeurs aux différents postes d'officiers syndicaux. À part la présence de Madeleine Roy, à titre de secrétaire (1969-1971) de l'Association des professeurs, et les brefs passages de Monique Antippa (1979-1980) et Michèle Côté (1981-1982), il y a eu peu de femmes au comité exécutif. Il faut attendre l'arrivée de Colette Baribeau¹⁵ (1986-1990) pour compter une présence féminine continue durant quelques années.

La professeure Baribeau est élue secrétaire du comité exécutif du Syndicat en mars 1986. Elle occupe ce poste jusqu'en mars 1989. À la suite de la démission de son successeur, elle accepte de poursuivre son engagement une année supplémentaire. À ce titre, elle représente un peu la voix des professeurs au sein du comité exécutif. D'ailleurs, elle détient un siège au comité



Membres du conseil d'administration de l'Association des professeurs. 1972-1973

Assis : Robert Sheito (Administration), vice-président, Pierre Senay (Histoire), président et Jean-Marc Paradis (Histoire).

Debout : Jean-Paul Bellemare (Administration), trésorier, Pierre Landry (Arts), Sœur Estelle Lacoursière (Chimie-biologie), Claude Lajeunesse (Ingénierie) et Richard Couture (Chimie-biologie).

¹⁴ Liste nominale des professeur.es de l'UQTR à l'hiver 2020, Service des ressources humaines de l'UQTR.

¹⁵ Originaire de Trois-Rivières, elle est embauchée en 1978 au Département des sciences de l'éducation après l'obtention d'un Ph.D. sur les fondements en éducation de l'Université de Montréal et une maîtrise en lettres à l'Université McGill. Elle sera directrice de module, responsable du comité d'études avancées, directrice de son département de 1998 à 2001 et ensuite administratrice déléguée de celui-ci. Elle obtient sa titularisation en juin 1998. Elle a été présidente de l'Association québécoise des professeurs de français (1988-1990) et présidente de l'Association pour la recherche qualitative. Elle prend sa retraite en septembre 2003.

paritaire d'accès à l'égalité dont le mandat est d'atténuer les discriminations envers les professeurs et de favoriser leur embauche à l'UQTR. Elle a beaucoup contribué à structurer le secrétariat syndical, l'encadrement et l'évaluation du personnel et le bulletin d'information syndical. Elle est également l'instigatrice, en 1989, de l'implantation d'une activité d'accueil dédiée aux nouveaux professeur.es et d'une session d'information annuelle s'adressant aux délégués syndicaux et aux directions de département.



Membres du comité exécutif du SPUQTR.
1981-1982

Bernard St-Pierre (Histoire), vice-président à la négociation, Roger Savoie (Comptabilité), trésorier, Toan Nguyen Ky (Mathématiques), vice-président aux affaires syndicales, Mack St-Louis (Éducation), président, Marcel Lambert (Mathématiques), secrétaire, Michel Poisson (Génagogie), vice-président aux griefs et **Michèle Côté**, (Sciences infirmières), vice-présidente à l'information.
Source : Claude Demers, Archives de l'UQTR.

Au milieu des années 1980, les procès-verbaux du comité exécutif font mention, à quelques reprises, de la création d'un comité des femmes professeurs à l'UQTR. La secrétaire de l'époque, Colette Baribeau, participe à leurs activités et fait à l'occasion rapport au comité exécutif des dossiers du groupe. C'est d'ailleurs le secrétariat syndical qui planifie l'organisation de leurs rencontres mensuelles. Ce comité semble toutefois complètement indépendant de la structure syndicale, car les archives n'ont conservé aucune trace de leurs activités. Le plan d'action



Membres du comité exécutif du SPUQTR.
1999-1989

Antoine Aubin (Chimie-biologie), vice-président aux relations de travail, Paul Langlois (Français), vice-président aux affaires universitaires, Achille Leblanc (Ingénierie), vice-président aux services à la collectivité, Marc-André Gilbert (Activités physiques), président, Alain Ledoux, conseiller aux relations de travail, **Colette Baribeau** (Éducation), secrétaire, Roger Savoie (Comptabilité), trésorier et Michel Poisson (Génagogie), vice-président aux affaires syndicales.

Source : Alain Gamelin, Archives du SPPUQTR.

du Syndicat pour l'année 1986-1987 fait bien référence à ce comité qui doit réaliser une étude sur les professeurs à l'UQTR. L'année suivante, le conseil syndical accepte de verser une aide financière pour l'embauche d'une auxiliaire de recherche afin d'appuyer les travaux du comité¹⁶. La recherche est effectuée sous la supervision de la professeure Claire V. de la Durantaye, qui remet son rapport au comité exécutif le 24 mai 1989¹⁷.

Le rapport final de *l'Enquête concernant les conditions de vie professionnelle et familiale des professeurs de l'UQTR* date d'avril 1989 et les autrices sont Claire V. de la Durantaye (Administration) et Lyne Thomassin (assistante de recherche du Département de psychologie). Le rapport préliminaire, déposé l'année précédente, affiche également les noms des professeurs Colette Baribeau et Ercilia Palacio-Quintin. Cette enquête débute en 1987; l'UQTR compte alors 44 professeurs (environ 14 % du corps professoral) et 27 d'entre elles retournent le questionnaire. Les départements comptant le plus de professeurs sont à ce moment les sciences de la santé (7 sur 16), les sciences de l'éducation (10 sur 32), les arts et musique (5 sur 16) et la psychologie (7 sur 35). On précise également que six départements ne

16 Procès-verbal du conseil syndical du SPUQTR, 27 mars 1987.

17 Procès-verbal du comité exécutif du SPUQTR, 24 mai 1989.



comptent aucune professeure (Philosophie, Physique, Activités physiques, Sciences humaines, Sciences du loisir et Théologie). Les autrices identifient trois objectifs à l'enquête :

- *Cerner davantage les conditions de vie familiale et d'exercice professionnel des professeures;*
- *Permettre d'identifier le degré et le type de difficultés rencontrées par les professeures au cours de leur carrière;*
- *Comparer ces conditions et ces difficultés avec celles des collègues masculins.¹⁸*

D'emblée, celles-ci reconnaissent qu'il n'a pas été possible d'aborder le troisième objectif, faute de ressources financières.

Les répondantes affichent une moyenne d'âge de 40,7 ans et plus de 70 % se déclarent mariées ou en couple avec, pour la moitié, des enfants. Près de la majorité, déclare ne *bénéficier d'aucune aide extérieure dans les travaux ménagers*. Les salaires moyens de l'échantillonnage sont légèrement plus faibles que leurs collègues masculins. Une section complète de l'enquête porte sur la perception des professeures sur différents aspects de la vie universitaire : traitement à l'embauche, accueil, intégration, initiation à la recherche, épanouissement personnel, conditions de travail, etc. Dans la plupart des aspects, elles soulignent qu'il semble y avoir une différence plus ou moins marquée entre leur approche et celle de leurs collègues masculins.

En conclusion du rapport, les autrices donnent un extrait de l'étude de Linda Briskin, autrice de l'étude *Une politique féministe pour l'université* qui précise que « Les femmes ne sont pas uniquement désavantagées dans le processus de prise

de décision, mais encore elles entrent à l'université en tant qu'exceptions. Nous le sommes de l'intérieur comme de l'extérieur : on nous choisit, mais on nous marginalise, nous sommes trop visibles, mais invisibles sur les questions de fond. On nous pointe du doigt en tant que femmes, mais on nous ignore souvent en tant qu'universitaire. »¹⁹

En plus de financer l'étude, le Syndicat accepte, à la demande des responsables, d'expédier un exemplaire à l'ensemble des professeures. Le président du Syndicat précise toutefois dans la lettre accompagnant le rapport que la situation des femmes dans le corps professoral de l'UQTR est en constante évolution et que les données de l'étude varient continuellement.²⁰

Le comité exécutif favorise également la participation de professeures à des colloques ou à des activités reliées à la situation des femmes dans les universités. Il délègue des professeures de l'UQTR au comité de la femme en milieu universitaire de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU). En 1988, la secrétaire Baribeau est mandatée au congrès de l'Institut canadien de recherche et d'études sur les femmes²¹. Enfin, le 14 septembre 2000, le Syndicat accorde une contribution financière de 1000 \$ à l'organisation régionale de la Marche mondiale des femmes de la Mauricie²².

Le départ de la professeure Baribeau laisse le comité exécutif sans présence féminine de 1990 à 1996. La professeure Jocelyne Gosselin (Sciences comptables) occupe le poste de secrétaire pendant deux ans (1996-1998). L'arrivée de la professeure Ginette Plessis-Bélair (Éducation) en 2002 à la présidence, de Monique Cadrin (Chimie-Biologie) aux affaires syndicales et de Lucie Guillemette (Lettres et communication sociale)

18 Claire V. de la Durantaye, Lyne Thomassin, *l'Enquête concernant les conditions de vie professionnelle et familiale des professeures de l'UQTR*, Trois-Rivières, avril 1989, p. 5.

19 Linda Briskin, *Une politique féministe pour l'université*, Association canadienne des professeurs d'université, mars 1989, p. 11.

20 Lettre de Marc-André Gilbert, président, 30 octobre 1989.

21 Procès-verbal du comité exécutif du SPUQTR, 11 novembre 1988.

22 Procès-verbal du comité exécutif du SPPUQTR, 14 septembre 2000.



aux affaires universitaires fait en sorte que l'on compte alors trois femmes au comité exécutif, une première depuis la fondation du Syndicat.

La professeure Guillemette occupe la vice-présidence aux affaires universitaires du Syndicat de mars 2001 à juillet 2007. À ce titre, elle rencontre les représentants des professeur.es à la commission des études et au conseil d'administration de l'UQTR avant chacune des rencontres afin de leur présenter les résultats des analyses réalisées par le comité des affaires universitaires du Syndicat qu'elle préside. Elle publie plusieurs textes intéressants dans le bulletin syndical *Le Point d'ancre* sur différents sujets académiques. Concomitamment à son engagement syndical, la professeure Guillemette devient directrice de module, directrice du Département de français, représentante des professeur.es à la commission des études et au conseil d'administration et directrice de l'École internationale de français. Elle est nommée vice-rectrice aux études de cycles supérieurs et à la recherche en juillet 2007 pour un mandat de cinq ans. Malgré une recommandation positive du comité d'évaluation à la fin de son premier mandat à ce poste, la nouvelle direction recommande de ne pas le renouveler. Après avoir assuré l'intérim pendant quelques mois, elle retourne alors à son poste de professeure au Département de lettres et de communication sociale. Elle a été l'instigatrice de l'implantation des chaires de recherche de l'UQTR en 2010. Elle est embauchée au Département de français en 1991, à la suite de l'obtention, en 1990 d'un Ph.D. en littérature québécoise de l'Université de Toronto où elle a d'ailleurs enseigné.

La professeure Monique Cadrin, originaire de la ville de Québec, est embauchée au Département de chimie-biologie en 1993 à la suite de l'obtention d'un Ph.D. en biologie de l'Université Laval (1982) et après avoir enseigné à l'Université d'Ottawa et à l'Université Laval. Elle occupe le poste de vice-présidente aux affaires syndicales pendant plus de six années réparties sur deux périodes. Elle est élue une première fois en mars

2001 et démissionne en septembre 2002. Elle obtient sa titularisation en juin 2012, puis siège à la commission des études de 2013 à 2017. Après plusieurs années comme responsable du comité de programmes de premier cycle, elle est nommée à la direction du Département de biologie médicale le 1^{er} juin 2015. C'est aussi cette année-là qu'elle revient à la vice-présidence aux affaires syndicales, et ce, jusqu'en mars 2019. La professeure Cadrin a presque toujours travaillé en tandem avec le professeur René Lesage (Chimie-biologie), qui est alors vice-président aux relations de travail. Elle participe, à ce titre, à plusieurs négociations pour le renouvellement de la convention collective. En février 2014, elle agit à titre de représentante du Syndicat au comité de planification stratégique 2015-2020 de l'UQTR.

À la suite de la démission de Monique Cadrin de son poste de vice-présidente aux affaires syndicales en 2003, du départ de Ginette Plessis-Bélair à la fin de la troisième année à la présidence en 2005 et de la nomination de Lucie Guillemette au poste de vice-rectrice en 2007, le comité exécutif du Syndicat restera encore exclusivement masculin jusqu'en 2012.

Se succèdent par la suite les professeures Lucie Hamelin (Sage-femme), Diane Saint-Laurent (Environnement), France Joyal (Arts) et Marianne Paul (Orthophonie) à la vice-présidence aux services à la collectivité, Monique Cadrin (Biologie médicale) reprend du service à la vice-présidence aux affaires syndicales et Daphné Drouin (Sciences comptables) prend en charge le secrétariat. Enfin, il faut marquer d'une pierre l'année 2018 où, pour la première fois et pendant quelques mois, le comité exécutif se compose majoritairement de professeures avec l'arrivée de Diane Gagné (Gestion des ressources humaines) à la vice-présidence aux relations de travail à la suite du départ à la retraite du professeur René Lesage.



Liste des professeures ayant occupé un poste d'officière

Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR
1969-2021

<i>Ginette Plessis-Bélaïr</i> (Sciences de l'éducation) (2002-2005)	Présidence
<i>Sonia El Euch</i> (Sciences de l'éducation) (2021 —)	VP relations de travail
<i>Diane Gagné</i> (Gestion des ressources humaines) (2018-2019)	VP relations de travail
<i>Marty Laforest</i> (Lettres et communication sociale) (2019-2021)	VP relations de travail
<i>Monique Cadrin</i> (Chimie-biologie) (2001-2002) (2015-2019)	VP affaires syndicales
<i>Jacqueline Dionne-Proulx</i> (Sciences de la gestion) (2002-2003)	VP affaires syndicales
<i>Lucie Guillemette</i> (Lettres et communication sociale) (2001-2007)	VP aux affaires universitaires
<i>Lucie Hamelin</i> (Sage-femme) (2012-2014)	VP services à la collectivité
<i>Diane Saint-Laurent</i> (Sciences de l'environnement) (2015-2018)	VP services à la collectivité
<i>France Joyal</i> (Arts et philosophie) (2018-2019)	VP services à la collectivité
<i>Marianne Paul</i> (Orthophonie) (2019 —)	VP services à la collectivité
<i>Michèle Côté</i> (Sciences infirmières) (1981-1982)	VP à l'information
<i>Madeleine Roy</i> (Sciences de l'éducation) (1969-1973)	Secrétaire et première vice-présidente
<i>Monique Antippa</i> (Sciences de l'éducation) (1979-1980)	Secrétaire
<i>Colette Baribeau</i> (Sciences de l'éducation) (1986-1990)	Secrétaire
<i>Jocelyne Gosselin</i> (Sciences comptables) (1996-1997)	Secrétaire ²³
<i>Daphné Drouin</i> (Sciences comptables) (2017-2019)	Secrétaire
<i>Lyne Cloutier</i> (Sciences infirmières) (2021-2022)	Secrétaire

²³ La professeure Gosselin est élue trésorière de la FQPPU de 1996 à 1998.



Congrès de la FQPPU à Trois-Rivières.
30 avril 2003

M^{me} Arpi Hamalian, présidente de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université et Ginette Plessis-Bélair, présidente du SPPUQTR.

Source : Alain Gamelin, Archives du SPPUQTR.

Une professeure à la présidence du Syndicat

Ginette Plessis-Bélair est la seule professeure qui, jusqu'à maintenant, a occupé la présidence du Syndicat. Elle est embauchée au Département des sciences de l'éducation le 1^{er} août 1998 avec un doctorat de l'*Institute of education of University of London* obtenu en 1989. Avant son arrivée à Trois-Rivières, elle enseigne à titre de chargée de cours et de chargée d'enseignement à l'Université de Montréal (1976 à 1982 et 1986 à 1996).

La professeure Plessis-Bélair est élue déléguée syndicale de son département à la fin du mois de mars 2000. Le président Jean-Bernard Carrière (Science de l'activité physique) l'invite aussitôt à déposer sa candidature à titre de représentante des professeur.es à la commission des études. Elle accepte et durant son mandat à cette instance, elle s'intéresse plus particulièrement aux dossiers concernant la fermeture des programmes de musique et de théologie, à la répartition des postes de professeur et à la qualité du français à l'UQTR. Elle siège d'ailleurs au comité sur la politique linguistique de l'institution. Après avoir hésité longtemps, car elle ne bénéficie toujours

pas du statut de professeur permanent, elle décide de soumettre sa candidature au poste de vice-présidente aux relations de travail du Syndicat. Lors de l'assemblée générale du 28 mars 2002, la professeure Plessis-Bélair est élue à ce poste sans opposition. Un concours de circonstances fait en sorte que le seul candidat à la présidence n'obtient pas la majorité des voix nécessaires et le poste demeure vacant. Le 4 avril, le comité exécutif du Syndicat la désigne donc, comme prévu aux statuts, présidente intérimaire et membre du comité de négociation. Quelques mois plus tard, le conseil syndical confirme son mandat à la présidence.

La professeure Plessis-Bélair occupe la présidence du Syndicat durant trois années — de mars 2002 à mars 2005. Cette période fut sûrement l'une des plus mouvementées de la vie syndicale et universitaire. Durant son mandat, elle favorise, dès 2003, la création de l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR) qui regroupe initialement les syndicats des professeur.es, des professionnels, des chargés de cours et des employés de soutien. En février 2004, l'IPUQTR réalise un sondage auprès de l'ensemble des employés sur le renouvellement du mandat de la rectrice Claire V. de la Durantaye. Le sondage, qui se veut également un bilan du rectorat de cette dernière, révèle que 65 % des professeur.es et 60 % de l'ensemble des employé.es ne souhaitent pas la reconduction de son mandat. En avril, M^{me} de La Durantaye annonce son désistement.

La présidente du Syndicat s'investit aussi activement dans la réforme de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU), qui risque d'éclater à la suite de la menace des syndicats de professeur.es de l'Université de Montréal et de l'Université de Laval de quitter la Fédération. Elle insiste pour que les règles de fonctionnement de la Fédération tendent vers une parité de représentation hommes-femmes dans les différents comités. Il est d'ailleurs convenu qu'il doit toujours y avoir une professeure au comité exécutif de la FQPPU.



Au début de 2003, la direction de l'UQTR confirme la recommandation du Département des sciences de l'éducation de ne pas renouveler le mandat de la professeure Plessis-Bélair. Le Syndicat conteste cette décision en invoquant des vices de forme dans le processus d'évaluation et la désorganisation du fonctionnement du département. Le comité exécutif et le conseil syndical du Syndicat réaffirme leur confiance en leur présidence et la FQPPU dénonce l'attitude de la direction. Un nouveau comité d'évaluation, formé à la suite d'une entente avec le Syndicat et la direction, infirme la recommandation initiale du département et Ginette Plessis-Bélair réintègre son poste de professeure au Département des sciences de l'éducation au début du mois de mars de la même année.



Membres du comité exécutif du SPPUQTR.

2003-2004

Claude Genest (Géographie), vice-président aux services à la collectivité, **Ginette Plessis-Bélair** (Éducation), présidente, Sylvain Beaudry (Comptabilité), trésorier, Pierre-Léon Trempe (Éducation), vice-président aux relations de travail, Alain Chalifour (Mathématiques), secrétaire, **Lucie Guillemette** (Français), vice-présidente aux affaires universitaires et Pierre-Simon Doyon (Arts), vice-président aux affaires syndicales.

Source : Alain Gamelin, Archives du SPPUQTR.

En février 2004, après de longues et difficiles négociations pour le renouvellement de la convention collective de 2003-2006, la direction invoque une nouvelle crise financière des universités et demande de rouvrir le contrat. Elle offre la parité salariale avec les professeur.es de l'UQAM en échange d'une nouvelle réduction du plancher d'emploi et le prolongement de la convention. Le comité exécutif du Syndicat est contre cette

demande de la direction et considère que les professeur.es ont déjà fait suffisamment de concessions. Un groupe de professeur.es demande toutefois, comme le prévoient les statuts du Syndicat, la tenue d'un référendum pour trancher la question. Le référendum, le seul de l'histoire du Syndicat, a lieu en mars 2004 et les demandeurs l'emportent : une nouvelle convention est adoptée le 4 mai 2004 intégrant les concessions patronales demandées.²⁴

La présidente Plessis-Bélair s'engage assiduellement dans les nombreux comités paritaires formés à la suite de la nouvelle convention collective, en particulier ceux sur l'équité de la tâche des professeur.es et sur la réorganisation de l'enseignement et de la recherche. La professeure Plessis-Bélair prend sa retraite le 1^{er} septembre 2015. Le 24 octobre 2019, le Syndicat lui remet le sixième **Prix d'engagement syndical du SPPUQTR**, notamment pour son dévouement soutenu dans les dossiers syndicaux durant ses années à la présidence.

Au conseil syndical et aux comités syndicaux

En plus d'un engagement au comité exécutif, les professeures ont également l'opportunité de s'investir syndicalement à titre de représentantes de leur département au conseil syndical ou dans les différents comités syndicaux.

En 1969, le conseil d'administration de l'Association des professeurs, l'ancêtre du conseil syndical, se compose de dix membres élus en assemblée générale et représentant les différents départements. Il ne peut y avoir plus de deux professeur.es provenant d'un même département. Durant les premières années, les professeures y sont constamment représentées, mais toujours en très petit nombre. En 1973, l'Association modifie ses statuts en revoyant la composition du conseil syndical et en précisant qu'il est dorénavant composé d'un représentant pour les départements

24 Procès-verbal de l'assemblée générale du SPPUQTR, 4 mai 2004.

comptant de 1 à 15 professeur.es et de deux représentants pour ceux en comptant plus de 16. Madeleine Roy (Sciences de l'éducation), qui y est présente dès le début, est alors rejointe par les professeurs Liivi Kasak (Chimie-biologie), Estelle Lacoursière (Chimie-biologie), Irène Foley (Éducation), et Ercilia Palacio-Quintin (Psychologie). Jusqu'à la fin des années 1990, on compte entre 5 et 7 professeurs par année au conseil syndical. Le développement des départements reliés aux domaines de la santé, composés pour une bonne part de professeurs, explique une présence féminine beaucoup plus marquée. En 2018-2019, les femmes professeurs comptent pour plus du tiers des délégués du conseil.²⁵ Au 1^{er} juin 2021, le conseil syndical, excluant les membres du comité exécutif, compte 14 déléguées sur 38 membres (37 %).

Les professeurs peuvent également s'engager dans les différents comités syndicaux ou universitaires reliés au Syndicat. Pour l'année 2017-2018, il y a au moins une professeure participant aux comités suivants : comité des services à la collectivité; comité réseau des assurances collectives (CRAC); comité d'étude sur le fonds de défense professionnelle; comité des affaires universitaires; Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières; comité institutionnel de gestion du stationnement; comité de suivi à la politique sur l'appréciation de la qualité des enseignements; comité de valorisation du rôle des professeurs; comité institutionnel sur les activités socioculturelles de l'UQTR et comité paritaire de préparation à la retraite.²⁶

Au conseil d'administration et commission des études de l'UQTR

Dès la fondation de l'Université du Québec, il est prévu dans la loi que les professeur.es des constituantes doivent élire leurs représentant.es au conseil d'administration et à la commission des études. Très rapidement l'Association des

professeurs obtient de la direction de l'UQTR que cette procédure d'élection soit, contrairement aux autres constituantes, sous sa gouverne. Le Syndicat a donc toujours accordé une grande importance à cette démarche démocratique.



Signature de la convention 2003-2006.
25 mars 2003

Assis : **Ginette Plessis-Bélair**, présidente du SPPUQTR et **Claire V. de la Durantaye**, rectrice de l'UQTR.

Debout : Pierre-Léon Trempe, vice-président aux relations de travail, **Jacqueline Dionne-Proulx**, vice-présidente aux affaires syndicales, Alain Ledoux, conseiller aux relations de travail, **Louise Lord-Bolduc**, présidente du conseil d'administration de l'UQTR, Marc-André Gilbert, conseiller à la gestion des ressources humaines, Éric Hamelin, directeur de la gestion du personnel, François Héroux, ex-vice-recteur aux ressources humaines, André-G Roy, vice-recteur aux ressources humaines et Daniel M-Mahon, vice-recteur à l'administration et aux finances.

Source : Alain Gamelin, Archives du SPPUQTR.

En 1969, il n'y a aucun représentant des professeur.es siégeant au conseil d'administration, puisqu'ils sont élus pour la première fois en mars 1970. Jusqu'en 1990, les professeur.es élisent cinq représentants au conseil d'administration de l'institution : deux professeur.es occupant un poste de direction d'enseignement et de recherche et trois n'assumant aucune de ces fonctions. Après l'adoption de la loi 63 amendant la loi de l'UQ, la représentation du corps professoral au conseil d'administration est réduite à trois professeur.es sans égard aux fonctions occupées. La professeure Claire V. de la Durantaye (Administration) est la première femme élue par ses collègues au conseil en 1981, plus d'une décennie après la fondation de l'UQTR. Elle est suivie de Nicole

²⁵ Procès-verbaux du conseil syndical du SPPUQTR, 2018-2019.

²⁶ Liste des membres des comités syndicaux du SPPUQTR pour l'année 2017-2018.

Bourget (Génagogie) en 1987, de Louise Paradis (Sciences de l'éducation) en 1998, de Lucie Guillemette (Lettres et communication sociale) en 2003, de Claire-Andrée Brochu (Sciences de l'éducation) en 2008 et de Éliane Moreau (Sciences de la gestion) en 2012.²⁷ Lors de l'assemblée générale du mois de mars 2021, Diane Gagné, professeure au Département de gestion des ressources humaines et directrice de l'École de gestion, est élue à titre de représentante.²⁸



Formation de l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR).
Janvier 2003

Ginette Plessis-Bélaïr, présidente du SPPUQTR, Carole Neill, présidente du Syndicat des chargées et des chargés de cours, Daniel Bellefleur, président du Syndicat du personnel professionnel et Denise Béland, présidente du Syndicat des employées et employés de soutien. M^{me} Plessis-Bélaïr a été l'instigatrice et la promotrice de la création d'un regroupement des personnels de l'UQTR.

Source : Alain Gamelin, Archives du SPPUQTR.

Les professeures ne sont guère plus nombreuses à la commission des études de l'UQTR. La loi de l'UQ spécifie que les professeur.es des constituantes ont droit à six représentants. De la même façon que la représentation professorale au conseil d'administration, les délégués à la commission des études sont choisis par l'ensemble des professeur.es réunis en assemblée générale selon des regroupements départementaux. Au moins deux et au plus trois de ceux-ci peuvent occuper un poste de direction d'enseignement

et de recherche. En 2006, l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ ajoute, à la suite des représentations du SPPUQTR, un septième représentant des professeur.es afin de respecter la convention collective qui précise que ceux-ci doivent représenter au minimum le tiers des membres. On y retrouve, dès 1969-1970, la professeure Madeleine Roy (Sciences de l'éducation) à titre de première représentante des professeur.es à la commission des études. Suivront, Monique Antippa (Éducation) en 1974, Nicole Bourget (Génagogie) en 1981, Claire V. de La Durantaye (Administration) et Renée Laflamme (Sciences infirmières) en 1991. Il faut attendre le début des années 2000 pour trouver la parité hommes-femmes à la commission des études : Ginette Plessis-Bélaïr (Sciences de l'éducation); Lucie Guillemette (Lettres et communication sociale) et Jocelyne Gosselin (Sciences comptables) en 2002. Soulignons finalement qu'en 2016, cinq des sept postes sont occupés par des professeures : Louise Cadieux (Management); Monique Cadrin (Biologie médicale); France Joyal (Arts); Liette St-Pierre (Sciences infirmières) et Diane St-Laurent (Psychologie).²⁹

Il ne fait aucun doute que l'absence d'une présence féminine constante et significative au comité exécutif et dans les instances syndicales ne favorise pas nécessairement les interventions du Syndicat dans les différents dossiers touchant l'émancipation de la femme dans le milieu universitaire et au Québec. Comme nous l'avons déjà souligné antérieurement, la présence de la professeure Colette Baribeau au comité exécutif fut la période où le Syndicat aborde le plus fréquemment ces questions.

27 Procès-verbaux du conseil d'administration de l'UQTR pour les années concernées.

28 Procès-verbal de l'assemblée générale des professeur.es de l'UQTR, 25 mars 2021.

29 Procès-verbaux de la commission des études de l'UQTR pour les années concernées.



LES CONVENTIONS COLLECTIVES : OUTIL D'ÉQUITÉ

Le taux de syndicalisation de l'emploi au Québec est l'un des plus élevés au Canada et en Amérique du Nord. Cela grâce entre autres à la présence massive des syndicats dans les secteurs tertiaires publics et parapublics où plus de 80 % des employés sont syndiqués. Au cours des dernières années, les taux de syndicalisation des femmes ont d'ailleurs légèrement dépassé ceux des hommes dans ces secteurs grâce à la croissance des emplois féminins dans la fonction publique. Nul doute que les conventions collectives peuvent favoriser l'uniformisation des conditions de travail et aplanir les discriminations entre les hommes et les femmes.

La convention collective des professeur.es de l'UQTR, comme la plupart des universités québécoises, contient principalement deux clauses permettant d'atteindre cet objectif paritaire : la création de comités d'accès à l'égalité et les clauses reliées aux congés de maternité.

L'équité salariale

Au début des années 1990, la crise financière amène une nouvelle vague de compressions budgétaires dans les universités québécoises. Afin de réduire leur masse salariale, qui représente plus de 80 % de leurs dépenses, les gestionnaires universitaires présentent un programme d'incitation à la retraite afin de favoriser les départs. L'UQTR emprunte à l'Université du Québec plus de 11 M \$ afin de financer deux programmes de départs volontaires, un premier s'adressant aux cadres et aux autres personnels, et un second spécifiquement dédié aux professeur.es. En théorie, la réduction des effectifs et les écarts salariaux entre les futurs retraités et les nouveaux arrivants doivent permettre d'équilibrer le budget. De plus, la nouvelle convention collective signée en 1997 fait des concessions qui s'élèvent à

plus de 7 M \$ et comprend la réduction de seize postes du plancher d'emploi, la renonciation à des augmentations de salaire, l'augmentation de 33 à 35 de la moyenne cible d'étudiant.es par cours et le plafonnement du salaire des nouveaux professeur.es embauchés au mois d'aout plutôt qu'en juin. Cette dernière concession sera rapidement perçue par les nouveaux professeur.es comme une clause de disparité de traitement discriminatoire et pénalisante. Le plafonnement salarial à l'embauche affecte surtout les professeurs de sexe féminin ayant une plus grande expérience de travail. Toutes ces concessions syndicales visaient à maintenir le principe du plancher d'emploi et à permettre aux membres plus âgés de bénéficier du programme de retraite.

Le programme d'incitation à la retraite connaît un immense succès, surtout chez les professeur.es. Plus d'une quarantaine de ceux-ci quittent l'UQTR³⁰, notamment trois membres du comité exécutif du Syndicat : le président Michel Poisson (Génagogie), le vice-président aux relations de travail, Antoine Aubin (Chimie-biologie) et le vice-président aux affaires syndicales, Paul Gagné (Philosophie), et trois professeur.es : Nicole Bourget (Génagogie), Jeanne-Marie Gasse (Sciences infirmières) et Renée Laflamme (Sciences infirmières). Certains départements perdent jusqu'à 30 % de leur effectif. Une véritable saignée pour l'UQTR qui perd, sur une très courte période, l'expertise irremplaçable de sa première génération de professeur.es.

La professeure Ginette Plessis-Bélair, embauchée au Département des sciences de l'éducation le 1^{er} aout 1998, est soumise bien sûr aux nouvelles normes de la convention collective concernant le plafonnement salarial qu'elle trouve particulièrement inéquitable. Ses premières actions syndicales, quelques années avant sa nomination comme présidente, débutent l'année suivant son embauche, lorsqu'elle discute de la question avec la cinquantaine de ses collègues récemment embauchés et susceptibles d'être

30 Info-SPUQTR, vol. 18, no 17, 2 septembre 1997.



également pénalisés. Ce litige se règle en novembre 1999, par une lettre d'entente entre la direction de l'UQTR et le Syndicat. Les couts reliés au rétablissement des échelles salariales à l'embauche et au versement de la rétroactivité pour les professeur.es pénalisés sont partagés entre la Direction de l'UQTR et le Syndicat.

Les comités d'accès à l'égalité

La Charte québécoise des droits de la personne est adoptée par l'Assemblée nationale le 27 juin 1975. Devant les lenteurs de la Charte à aplanir les discriminations subies par différents groupes de la société, le gouvernement l'amende en 1982 afin de prévoir la mise en place de programmes d'accès à l'égalité. Ceux-ci doivent trouver plus concrètement et plus rapidement les moyens visant à corriger les discriminations à l'emploi vis-à-vis de certains groupes de personnes, dont les femmes. Le Conseil du statut de la femme précise en 1993, que... «l'accès à l'égalité vise à dépister tous les biais sexistes ou discriminatoires dans les pratiques ainsi que les politiques d'emploi et les éliminer, et d'autre part augmenter la présence des femmes (et des membres d'autres groupes-cibles) dans des emplois où elles sont actuellement sous-représentées et, de ce fait briser la ségrégation professionnelle.»³¹

La plupart des employeurs, dont les universités, implantent alors des comités paritaires d'accès à l'égalité. Dès 1984, la convention collective des professeur.es de l'UQTR contient une clause sur la formation d'un comité d'études sur l'accès à l'égalité. Le comité est paritaire et réunit trois représentants de la direction et trois du syndicat. Il y est prévu que les parties peuvent signer des lettres d'entente sur l'*application du programme proposé en tenant compte de la Charte des droits et libertés de la personne*. On y souligne enfin qu'il y a très peu de femmes au sein du

corps professoral trifluvien. Dans certaines universités, il est prévu que le comité compte un minimum de femmes et à l'Université de Montréal, le comité compte trois femmes et un homme.³² Une recherche exhaustive à partir de 1984 dans les procès-verbaux du comité exécutif du Syndicat ne fait toutefois aucune mention formelle d'une recommandation émanant du comité d'accès et visant à définir les moyens et les objectifs à atteindre afin de réduire la discrimination vis-à-vis des professeures et d'augmenter le nombre de celles-ci à l'UQTR. Il en est de même dans les procès-verbaux du conseil d'administration ou du comité exécutif de l'UQTR.

Le 21 avril 1988, le conseil syndical adopte une résolution dénonçant la direction de l'UQTR, qui n'a pas encore fait connaître les noms de ses représentants au comité. On y apprend également que l'Université n'a pas fait une demande d'aide financière permettant de financer les recommandations du comité. Il faut préciser que le gouvernement québécois a créé dès 1986 un plan d'action de trois ans afin de soutenir les actions des comités d'accès dans les universités. Le gouvernement annonce alors une aide financière de 6,5 M \$ pour les établissements municipaux ainsi que le réseau de l'éducation, de la santé et des services sociaux. L'Université Concordia, l'Université McGill, l'Université de Sherbrooke, l'UQAM, TÉLUQ et l'École polytechnique s'inscrivent au programme. Pas l'UQTR.³³

Lors de cette réunion du 21 avril, le conseil précise que le comité s'intéresse plus particulièrement aux conditions d'embauche des professeur.es. Il invite alors les délégués syndicaux à vérifier les dossiers reçus afin de pourvoir les postes de professeur et à colliger les informations sur les candidatures reçues, leur diplomation, leur expérience et la justification des choix faits³⁴. Le mois suivant, le comité exécutif du Syndicat délègue

31 Conseil du statut de la femme. *Même poids, même mesure. Avis sur l'équité en emploi*, Québec, 1993, p. 4.

32 Nicole Thivierge, *L'Équité pour les professeurs d'université, 25 ans de syndicalisme universitaire*, Analyses et discussions, n° 5, hiver 1996, p. 122.

33 Ibid.

34 Procès-verbal du conseil syndical du SPUQTR, 21 avril 1988.



au comité d'accès les professeures Claire V. de la Durantaye (Administration), Nicole Bourget (Génagogie) et Louise St-Onge (Psychologie). À la fin de la même année, la direction n'a toujours pas désigné ses représentants au comité.³⁵ En février 1989, la secrétaire du Syndicat mentionne «qu'elle travaille sur le dossier d'accès à l'égalité et qu'elle espère bientôt rencontrer les membres du comité des relations de travail pour discuter des propositions qu'elle souhaite apporter...»³⁶. En septembre 1989, la professeure Baribeau, qui représente le Syndicat au comité d'accès à l'égalité à ce moment, mentionne au comité exécutif la tenue d'une rencontre avec la direction de l'UQTR où il fut question des points suivants : «l'élaboration d'un code d'éthique pour les comités de sélection; la féminisation des offres d'emploi; la centralisation des offres d'emploi au secrétariat général; l'élaboration des critères d'embauche, etc.»³⁷ Elle spécifie également le peu d'intérêt de la direction pour ce dossier. *L'Info-SPUQTR* du mois de mai 1989 indique que pour l'année 1985-1986, les professeures représentent 16 % du corps professoral de l'UQ et seulement 12 % à l'UQTR.³⁸

En 1991, la convention collective modifie quelque peu les mandats du comité d'accès en proposant qu'il examine la documentation et les dossiers relatifs aux divers aspects de la carrière de la professeure : maternité, embauche, répartition des tâches, évaluation, etc. À la clause 9, la convention prévoit également que le conseiller technique, qui participe sans droit de parole aux entrevues d'embauche, doit déposer son rapport au comité paritaire d'accès à l'égalité. Nous n'avons aucune source indiquant si cette pratique a bien été instaurée.

Au milieu des années 1990, une nouvelle vague de compressions financières oblige les universités à restreindre les embauches de professeur.es.

Cette situation provoque une polémique dans les journaux sur les effets pervers des programmes d'accès à l'égalité. La professeure de sociologie Nicole Gagnon de l'Université Laval, publie dans *Le Devoir* du 23 juillet 1995 un long article intitulé *Quotas de médiocrité. Les effets pervers du redressement sexiste*. Celle-ci dénonce le fait que ces programmes ne permettent pas d'embaucher les meilleurs candidats et qu'ils peuvent conduire à *recruter des nouilles en jupe*. La polémique fut de courte durée, mais virulente.

En 1999, le comité sur les femmes en milieu universitaire de la FQPPU réalise une étude comparative intéressante sur les clauses relatives aux professeurs dans les conventions collectives valides en 1998³⁹. La clause sur l'accès à l'égalité de la convention collective des professeur.es de l'UQTR précise alors :

5,04

L'Université et le Syndicat s'entendent pour maintenir un Comité paritaire de quatre (4) membres dont le mandat est de s'assurer que le principe à l'égalité des chances des professeures à l'Université est respecté. À cette fin, le Comité examine toute documentation et tout dossier relatif aux divers aspects de la carrière de la professeure en relation avec la maternité (embauche, répartition des tâches, évaluation, promotion, sabbatique et perfectionnement).

S'il ressort de cette analyse sommaire qu'une pratique est potentiellement contraire au principe de l'égalité des chances des professeures, le Comité est mandaté pour faire l'analyse plus poussée, suggérer des redressements s'il y a lieu, et faire un rapport au Syndicat et à l'Université.

35 Procès-verbal du comité exécutif du SPUQTR, 11 novembre 1988.

36 Procès-verbal du comité exécutif du SPUQTR, 21 février 1989.

37 Procès-verbal du comité exécutif du SPUQTR, 12 septembre 1989.

38 Info-SPUQTR, vol 10, n° 3, mai 1989.

39 Louise Boucher, Répertoire thématique sur les clauses relatives aux professeures dans les conventions collectives des universités québécoises, Cahier thématiques de la FQPPU, mars 1999, 103 p.



L'étude de la FQPPU illustre bien la grande diversité des clauses d'accès à l'égalité dans les différentes conventions collectives des professeur.es. Parmi les syndicats qui affichent de telles clauses, celle du SPPUQTR est moins élaborée que celle des conventions des professeur.es de l'Université Laval, de l'UQAM ou de l'Université de Montréal. Mais il faut dire que, toujours selon l'étude en question, plusieurs autres conventions n'affichent même pas ce type de clause.

Il est très surprenant de constater comment les plans d'action élaborés par les comités paritaires peuvent être très précis. En 1995, voici ce que prévoit celui de l'UQAM :

«... des dispositions sont prévues pour aider les départements en difficulté dans leur recrutement : elles prévoient des ressources alternatives à l'intention d'un département qui désire sursoir à un engagement ou à une entrée en fonction afin de permettre à une candidate de répondre aux exigences requises; elles permettent d'identifier les progrès de chaque département par rapport à la mixité, compte tenu de l'évolution des bassins de disponibilité; elles fournissent aux départements l'indicateur des bassins de disponibilité afin qu'il soit intégré à la politique de répartition des postes de professeures et de professeurs; elles prévoient la mise à jour annuelle de ces bassins de disponibilité; elles s'assurent que les descriptions de fonctions, les questionnaires d'entrevues, les grilles d'évaluation et les critères d'engagement ou de sélection sont exempts de discrimination; elles favorisent l'augmentation de la représentation des femmes dans toutes les instances de l'université, notamment dans les comités d'évaluation et de sélection des départements ainsi que dans les comités de promotion; elles sensibilisent et informent les professeures et les professeurs quant aux objectifs, aux mesures et aux résultats du programme d'accès à l'égalité pour les femmes.»⁴⁰

Au début des années 2000, l'UQTR compte 347 postes de professeur et 85 de ceux-ci sont occupés par des femmes (24,6 %). Selon les statistiques du siège social, 5,8 % du corps professoral trifluvien, soit environ 25 professeurs, œuvrent en sciences de la santé. Nous ne pouvons toutefois déterminer, pour cette année, combien de postes sont occupés par des femmes.⁴¹ En 2017-2018, l'UQTR compte une centaine de postes de professeur supplémentaires. On dénombre alors 458 postes et 97 de ceux-ci (21,1 %)⁴² sont rattachés aux départements identifiés aux sciences de la santé. Nous pouvons cette fois établir que 77 de ces 97 postes (79 %) sont occupés par des femmes.⁴³ De 1990 à 2018, l'UQTR a toujours été, et de loin, la constituante comptant le plus de professeur.es associés à la santé : sciences infirmières, ergothérapie, orthophonie, sage-femme, chiropratique, anatomie, biologie médicale.

Bien que plusieurs conventions collectives de professeur.es d'université québécoise fassent toujours référence au comité d'accès à l'égalité et semblent avoir été beaucoup plus proactives, la clause sur le comité paritaire d'accès à l'égalité a été retirée de la convention collective du SPPUQTR 2013-2017. Peut-on considérer que le comité n'a réellement plus de raison d'être à l'UQTR, le corps professoral étant composé en 2020 à 46 % de femmes? Pourtant, tout laisse croire que ce n'est pas les interventions du comité d'accès à l'égalité qui ont favorisé l'accroissement du nombre de professeures à l'UQTR, mais bien le virage santé et la multiplication de ses programmes au milieu des années 2000.

Les congés de maternité

L'évolution des clauses traitant des congés de maternité, de paternité, d'adoption ou parental dans les conventions collectives des professeur.es est souvent tributaire des négociations

40 Nicole Thivierge, L'Équité pour les professeurs d'université, 25 ans de syndicalisme universitaire, Analyses et discussions, n° 5, hiver 1996, p. 123.

41 Rapport annuel 2000-2001, Université du Québec.

42 Rapport annuel 2017-2018, Université du Québec.

43 Liste nominale des professeur.es pour l'année 2017-2018, Service des ressources de l'UQTR.



de la fonction publique provinciale, des lois et règlements régissant l'assurance-emploi (1971), de la loi des normes du travail du Québec pour le congé de compassion et du programme québécois d'assurance parentale (2006). D'ailleurs l'étude de Louise Boucher, pour le compte de la FQPPU, dénote une très grande uniformité entre les différentes clauses de congés parentaux dans la plupart des conventions collectives.

La convention collective de 1971-1974 possède déjà une courte annexe, rédigée au masculin, sur les congés de maternité. La professeure à l'emploi de l'UQTR depuis au moins deux ans reçoit une rémunération équivalente aux deux tiers de son salaire brut pendant une période de huit semaines. Elle peut reprendre son poste après le congé ou prolonger celui-ci en donnant un avis de trois semaines avant le début d'une session. Pourtant, le Régime d'assurance-chômage du Canada vient alors d'instituer en 1971 un volet pour les congés de maternité qui prévoit le versement de 66 % du salaire pour une durée de quinze semaines.

La convention de 1974-1976 contient six clauses précisant que la professeure bénéficie durant son congé de tous ses droits incluant les assurances collectives et le régime de retraite. On ajoute également la possibilité d'obtenir un congé de quatre semaines, au lieu de huit, pour l'adoption d'un enfant.

La convention de 1980-1982 élargit la notion de congé de maternité en précisant qu'il s'agit de congés parentaux et la clause 19 contient 24 articles. Les clauses des congés parentaux n'ont cessé d'être bonifiées par la suite au fil des négociations: le congé d'adoption passe à 10 semaines, l'ajout d'un congé sans traitement de compassion pour prendre soin d'un enfant ou d'un parent, la bonification à 21 semaines du congé de maternité sans égard au sexe du conjoint, l'ajout

de la possibilité de réaménager sans pénalité la tâche s'il y a des risques pour la professeure ou son enfant à naître, l'ajout d'un congé de paternité de cinq jours ouvrables au conjoint à l'occasion de la naissance, la bonification du congé d'adoption à cinq semaines avec la possibilité d'ajouter un congé sans traitement de dix semaines, etc. La plupart de ces congés peuvent être suivis d'un congé sans traitement de deux années.

Depuis le début des années 1980, la professeure peut aussi demander que sa tâche d'enseignement pendant la session qui suit son retour au travail soit réduite de moitié. Elle doit toutefois reprendre cette tâche ultérieurement.⁴⁴

Cette bonification des clauses reliées aux congés parentaux revêt une grande importance. Les périodes de maternité sont souvent identifiées comme des embuches au cheminement de la carrière des professeures comparativement à celui de leurs confrères masculins. Il est intéressant de constater que, pour l'année 2020, parmi les 26 % de femmes qui déclarent leur état civil, 36 % (77 sur 215) s'identifient comme célibataire alors que 30 % affirment être mariées ou en union libre (64 sur 215). Chez les hommes, parmi les 18 % qui ont déclaré leur état civil, le pourcentage de mariés ou en union libre est plus élevé, avec 40 % (101 sur 250), tandis que le nombre de célibataires est similaire à celui des femmes.⁴⁵

Politique contre le harcèlement sexuel à l'UQTR

La convention collective des professeur.es de l'UQTR ne contient pas de clause spécifique concernant le harcèlement sexuel. Toutefois au début des années 1990, le Syndicat s'investit beaucoup dans la mise en place d'une première politique contre le harcèlement sexuel à l'UQTR. Le président Marc-André Gilbert (Sciences de l'activité physique) représente les professeur.es

⁴⁴ Convention collective 2018-2022, clause 19.22, page 97.

⁴⁵ Liste nominale des professeur.es de l'UQTR, Services des ressources humaines.



au groupe de travail devant préparer le projet.⁴⁶ Le procès-verbal du comité exécutif du Syndicat signale l'organisation d'une rencontre d'information entre les professeuses afin de discuter de la question.⁴⁷ Nous n'avons toutefois trouvé aucun rapport relié à cette rencontre. À la fin du processus de consultation, c'est le professeur Jean-Claude Bernatchez (Sciences de la gestion) qui est délégué par le Syndicat au comité institutionnel⁴⁸. Ce dernier est toutefois rapidement et successivement remplacé par les professeuses Jacqueline Dionne-Proulx (Sciences de la gestion), Jocelyne Gosselin (Sciences comptables) et Maria-Gracia Martinoli (Chimie-biologie).

Au milieu des années 2000, lors d'une vague de dénonciations d'agression à caractère sexuel sur les campus des collèges et des universités et dans la foulée du mouvement de dénonciation #MoiAussi, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur mène une vaste consultation afin de trouver des solutions acceptables pour tous. Le 8 décembre 2017, l'Assemblée nationale du Québec adopte la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements universitaires*. L'UQTR consulte alors la communauté universitaire sur la loi, sur ses intentions d'adopter une politique, de créer un Bureau de prévention et de traitement des plaintes et de créer un poste de protecteur universitaire. La professeure Lyne Douville (Psychoéducation) représente le Syndicat au comité permanent. Cette politique doit contenir un volet régissant les liens intimes, amoureux ou sexuels entre les étudiant.es et les personnes ayant une influence sur le cheminement de leurs études, incluant les professeur.es.

Le 1^{er} février 2018, le conseil syndical est saisi d'un projet de résolution émanant du comité exécutif et visant à préciser les principes devant guider la direction de l'UQTR dans l'élaboration de sa politique. Le projet de résolution syndicale s'inspire

de celui adopté par le Syndicat général des professeurs et des professeures de l'Université de Montréal. Le projet est longuement discuté par les délégués syndicaux et plusieurs amendements sont suggérés. Il est alors convenu de reporter le vote à la rencontre suivante en demandant au comité exécutif de réviser le projet de résolution en tenant compte des commentaires formulés.

Le 1^{er} mars, le conseil est à nouveau saisi de la question. Le comité exécutif indique qu'il n'a pas modifié le projet initial et qu'il fait siennes les propositions d'amendements du 1^{er} février. Le conseil syndical adopte donc cette résolution de principe dont devrait tenir compte l'UQTR dans l'élaboration de sa politique. Il s'agit du premier document du Syndicat visant à baliser les relations entre les hommes et les femmes à l'Université :

- Considérant l'adoption de la loi du gouvernement du Québec visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur;
- Considérant l'article 3.12 de la loi, obligeant l'UQTR à se doter d'un code de conduite visant à encadrer les liens intimes, amoureux ou sexuels qui peuvent s'établir entre les étudiants et les étudiantes et une personne ayant une influence sur le cheminement de leurs études;
- Considérant que les étudiantes et les étudiants ont le droit d'évoluer dans un milieu d'apprentissage exempt de toute forme de pression à caractère sexuel;
- Considérant l'importance de prévenir et de faire cesser toute atteinte à la dignité et à l'intégrité des étudiants et des étudiantes en milieu universitaire;

46 Procès-verbal du conseil d'administration de l'UQTR, 28 mai 1990.

47 Procès-verbal du comité exécutif du SPUQTR, 10 avril 1990.

48 Ibid.

- Considérant l'importance pour le Syndicat d'assumer un rôle de sensibilisation auprès de ses membres afin de maintenir et de protéger le lien de confiance entre les professeures et les professeurs et les étudiantes et les étudiants dans le cadre de leurs relations pédagogiques et administratives;
- Considérant qu'il est inadmissible, pour une professeure ou un professeur engagé(e) dans une relation pédagogique et administrative avec un étudiant ou une étudiante, d'entretenir des liens intimes, amoureux ou sexuels, avec cette personne;
- Considérant que l'établissement de liens intimes, amoureux ou sexuels entre les professeures et les professeurs et les étudiantes et les étudiants peuvent être mal interprétés lors de l'évaluation pédagogique et administrative de ces derniers;
- Considérant l'importance pour le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) d'adopter une position de principe sur les liens intimes, amoureux ou sexuels entre les professeures et les professeurs et les étudiantes et les étudiants;

Il est proposé par le comité exécutif du Syndicat, appuyé par le professeur James Agbebavi, (Génie chimique), et résolu que :

- Lorsqu'un professeur ou une professeure entretient des liens intimes, amoureux ou sexuels avec une étudiante ou un étudiant, il ou elle doit s'abstenir ou se retirer de toute relation pédagogique et administrative le ou la concernant;
- Le professeur ou la professeure concernée doit pouvoir s'abstenir ou se retirer de toute relation pédagogique et administrative en toute confidentialité et sans contrainte de quelque nature que ce soit de la part des gestionnaires universitaires ou de leurs représentants;
- Les gestionnaires universitaires doivent protéger la confidentialité des informations relatives aux professeurs et professeures et aux étudiants et étudiantes concerné(e)s afin de ne pas leur causer de préjudice ou d'atteinte à leur réputation.⁴⁹

La politique de l'UQTR visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel est adoptée le 10 décembre 2018.

⁴⁹ Procès-verbal du conseil syndical du SPPUQTR, 1^{er} mars 2018.

ENCORE BEAUCOUP À FAIRE

Les recherches menées laissent perplexes sur le rôle du Syndicat dans la promotion, la valorisation du rôle et la place des professeurs à l'UQTR. La présence massive de professeurs au sein du comité exécutif et du conseil syndical peut ne pas avoir favorisé l'éclosion d'initiatives, de projets ou de propositions susceptibles d'améliorer la situation. La féminisation de l'appellation officielle du Syndicat soit l'appellation Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR, s'est fait en 1992 lors de l'adoption d'un nouveau logo.

Sans avoir fait l'inventaire exhaustif des actions initiées par les autres syndicats universitaires du Québec, nous avons toutefois repéré quelques initiatives fort intéressantes qui auraient pu facilement être instaurées à l'UQTR via le comité d'accès à l'égalité. Le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQAM a conventionné la présence obligatoire d'une représentation féminine dans les différents comités syndicaux ou paritaires afin de s'assurer d'entendre leurs points de vue. Il est aussi mentionné que, dans certaines circonstances et à compétence équivalente, les femmes recevront la priorité dans les départements où elles sont en minorité numérique. Il est aussi prévu d'augmenter la représentation des femmes dans toutes les instances de l'université, etc. Le plan d'action sur l'accès à l'égalité de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), qui vise essentiellement à favoriser l'embauche d'un plus grand nombre de professeures, est annexé à la convention collective. Les conventions collectives des professeur.es de l'Université de Sherbrooke et de l'Université Laval font également largement référence aux obligations du comité d'accès à l'égalité, alors qu'à l'Université Laval on créait, en 1981, un poste de coordonnatrice à la condition féminine⁵⁰. Rien de tel à l'UQTR. Il est aussi intéressant de souligner qu'à la fin des années 1990, onze des 19 conventions collectives des syndicats et associations de professeur.es d'université au Québec sont rédigées au masculin, sept affichent une rédaction jugée non discriminatoire et une possède une version féminine et une masculine. Celle de l'UQTR est rédigée au masculin.

Il ne fait toutefois pas de doute que l'accroissement du nombre de professeures et l'atteinte prochaine de la parité entre les hommes et les femmes à ce niveau devraient corriger la situation. La loi du nombre surmontera les réserves et les hésitations. Rappelons-nous qu'à la fin de l'année 2018, le comité exécutif du Syndicat était composé, majoritairement de professeures, pour la première fois de son histoire!



Membres du comité exécutif du SPPUQTR.

Jun 2017

Daphnée Drouin (Sciences comptables), secrétaire, Christian Linard (Chiropratique), vice-président aux affaires universitaires, Diane Saint-Laurent (Sciences de l'environnement), vice-présidente aux services à la collectivité, Sylvain Beaudry (Sciences comptables), trésorier, Ismail Biskri (Informatique), président, René Lesage (Chimie-biochimie-physique), vice-président aux relations de travail et Monique Cadrin (Biologie médicale), vice-présidente aux affaires syndicales.

Source : Alain Gamelin, Archives du SPPUQTR.

⁵⁰ Louise Boucher, Répertoire thématique sur les clauses relatives aux professeures dans les conventions collectives des universités québécoises, Les cahiers de la FQPPU, mars 1999, 103 p.